

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
29 avril 2002

Original: français

**Lettre datée du 26 avril 2002, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Rwanda
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous transmettre, pour une plus grande compréhension de ce qui se passe à Sun City, la réaction du Gouvernement rwandais à la dernière suspension des travaux ainsi que le communiqué de presse de l'Alliance pour la sauvegarde du dialogue intercongolais (voir annexes).

Le Gouvernement de la République rwandaise a soutenu et soutient toujours le dialogue intercongolais comme une des composantes les plus importantes de la mise en application des Accords de paix de Lusaka.

Mon gouvernement trouve regrettable que deux des partenaires du dialogue intercongolais se soient écartés de l'esprit de ce même dialogue pour conclure un accord qui ne regarde qu'eux-mêmes, sans tenir compte des intérêts de la nation congolaise et du peuple congolais tout entier.

Mon gouvernement en appelle à toutes les parties congolaises afin qu'elles s'engagent toutes à la sauvegarde du dialogue intercongolais dont tout un chacun attend la solution ultime à la crise congolaise qui n'a que trop duré.

Vous voudrez bien distribuer comme document du Conseil de sécurité la présente lettre et les deux annexes qui l'accompagnent.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Anastase **Gasana**



Annexe I à la lettre datée du 26 avril 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Rwanda auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : anglais]

La proposition Kabila-Bemba n'est pas le fruit du dialogue intercongolais

1. Le dialogue intercongolais vise principalement à favoriser, de manière consensuelle, l'établissement d'une nouvelle donne politique et la réconciliation nationale. Toutes ses parties jouissent d'un statut égal et sont tenues d'appliquer les résolutions adoptées dans son cadre. Il doit permettre de créer des institutions de transition, d'unifier l'armée et de réunifier le territoire, ce qui signifie que les institutions de transition en question devront fonctionner sans exclusive et de manière consensuelle.

2. Le dialogue intercongolais se tient sous l'égide d'un facilitateur neutre accepté par les parties congolaises à l'Accord de Lusaka, Sir Ketumile Masire, ex-Président du Botswana. Comme il était prévu qu'il se déroule pendant 45 jours à Sun City (République sud-africaine), il devait prendre fin le 12 avril 2002. Or, à cette date, si quatre seulement des cinq comités permanents avaient achevé leurs travaux, qui avaient donné lieu à l'adoption de 37 résolutions en séance plénière, le seul problème resté en suspens était celui du partage du pouvoir dans le cadre des institutions de transition.

3. Après avoir consulté toutes les parties, le chef d'État du pays hôte a mis au point un projet de proposition de poursuite du dialogue qui a été présenté au Facilitateur. Les parties ont eu sept jours pour soumettre des amendements à ce projet ou des contre-propositions de négociation, ce qu'elles ont toutes fait, à l'exception du Gouvernement et du MLC, en expliquant leurs vues.

4. Le 18 avril, le Gouvernement et le MLC ont annoncé l'arrangement auquel ils étaient parvenus, à la consternation de tous les autres négociateurs, qu'ils avaient pour la plupart contactés. Aucun des deux n'a réussi à réunir un appui à cet arrangement, ni à s'accorder pour agir en dehors du processus de facilitation. C'était là un acte de défi à l'égard du peuple congolais, du Facilitateur, du pays hôte et de tous les signataires de l'Accord de Lusaka.

5. Le Facilitateur a réagi rapidement et fermement et qualifié le prétendu arrangement de « satellite sorti de son orbite dont il faudrait reprendre le contrôle ». Les parties congolaises l'ont condamné sans ambages. Cet arrangement était condamné dès le départ car il ne visait en fait qu'à consolider la mainmise de Kabila sur le pouvoir en faisant fi de toutes les autres parties. Bemba a vendu son mouvement et ses alliés d'antan. L'opposition politique et les forces vives du pays ont été écartées avec mépris.

6. Nous recommandons :

- Que les parties reprennent à nouveau le dialogue sous l'égide du Facilitateur;
- Que les négociations reprennent, dans le cadre du Comité de suivi proposé par le Facilitateur le 19 avril 2002;

- Qu'elles se poursuivent sur la base de la proposition de partage du pouvoir faite le 12 avril;
- Que les parties fassent en sorte que les conclusions de ces négociations soient fondées sur le respect de tous, le partage du pouvoir et l'inclusion de toutes les parties.

Le Gouvernement de la République rwandaise,
Kigali, le 24 avril 2002.

Annexe II à la lettre datée du 26 avril 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Rwanda auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : français]

Communiqué de presse de l'Alliance pour la sauvegarde du dialogue intercongolais faisant suite au communiqué du Président du Conseil de sécurité

L'Alliance pour la sauvegarde du dialogue intercongolais est surprise par le communiqué de presse du Président du Conseil de sécurité, l'Ambassadeur Sergey Lavrov (Fédération de Russie), fait le 23 avril 2002 à New York, relatif aux travaux du dialogue intercongolais de Sun City (Afrique du Sud).

À la suite de ce communiqué de presse, l'Alliance déclare ce qui suit :

1. Le Conseil de sécurité ne peut ignorer, ayant eu ses représentants à Sun City, que ce qu'il considère comme un « accord politique » imputé à tort au dialogue intercongolais n'est en réalité qu'un arrangement privé intervenu entre deux composantes sur cinq au dialogue intercongolais, lequel accord a été négocié dans une chambre d'hôtel, dans le plus grand secret, loin du Facilitateur neutre du dialogue intercongolais, Sir Ketumile Masire, et du Président du pays hôte, S. E. le Président sud-africain Thabo Mbeki.
2. Cet arrangement entre deux composantes, qualifié publiquement en séance plénière du 19 avril 2002 par le Facilitateur de « coup d'État », est un coup de force ourdi contre la nation congolaise, un sabotage des efforts du Facilitateur et un défi lancé à l'Afrique en général et, en particulier à l'Afrique du Sud et à son président dont le soutien moral et matériel au dialogue intercongolais a été déterminant.
3. Le Président Mbeki avait, par le biais du Facilitateur neutre, soumis au dialogue intercongolais un plan qui permettait de vider le dernier point inscrit à l'ordre du jour du dialogue intercongolais, à savoir le nouvel ordre politique. Ce plan avait été reçu positivement par toutes les composantes au dialogue, hormis le MLC, qui avaient fait parvenir au Facilitateur et au Président Mbeki leurs amendements et commentaires. Alors que la plénière était sur le point d'engager le débat sur ces amendements, le gouvernement de Kinshasa et le MLC ont fait connaître leur arrangement conclu en dehors du cadre officiel du dialogue intercongolais. Au cours de la même plénière, ces deux composantes ont même refusé de lui soumettre leur accord pour examen.
4. Cet arrangement informel a juste permis à deux hommes, le Président Joseph Kabila et M. Jean-Pierre Bemba, de s'octroyer les postes de président de la République et de premier ministre. Il ne permet de réaliser aucun objectif du dialogue intercongolais. Il ne permet, en effet, ni la réunification du territoire national, ni la pacification et la sécurisation du pays, la réconciliation nationale, ni la gestion consensuelle et inclusive de la transition à travers un nouveau cadre institutionnel, ni l'organisation, au terme de la transition, des élections libres et transparentes.
5. S'ils sont soucieux du règlement pacifique de la crise dans notre pays, la seule solution pour le Gouvernement et le MLC est de retourner à la table des

négociations dans le cadre du Comité de suivi mis en place par la plénière du dialogue intercongolais en présence du président Thabo Mbeki et qui a pour but de poursuivre les concertations en vue de parachever le dialogue intercongolais.

6. L'Alliance dénonce cet accord privé, informel, illégal, exclusif et non consensuel qui est une véritable conspiration contre la nation congolaise. Elle réitère son engagement au respect du processus du dialogue intercongolais conformément à l'Accord de Lusaka.

7. L'Alliance réaffirme sa participation au Comité de suivi afin de mettre sur pied de manière consensuelle et inclusive les nouvelles institutions de la transition et de les doter de leurs animateurs.

8. L'Alliance lance un appel au peuple congolais de résister pacifiquement à l'imposture perpétrée par le gouvernement de Kinshasa et le MLC, qui ont tenté de se servir du cadre du dialogue intercongolais pour s'accaparer du pouvoir. Elle demande au Facilitateur neutre de poursuivre sa mission jusqu'à son accomplissement en tenant compte des objectifs assignés au dialogue intercongolais.

9. L'Alliance prie les pays épris de paix et de liberté et la communauté internationale d'exercer les pressions appropriées sur le gouvernement de Kinshasa et sur le MLC afin d'éviter à la République démocratique du Congo soit une partition de fait consacrée par cet accord privé, soit une reprise des hostilités.

10. Enfin, l'Alliance se déclare déterminée à tout mettre en oeuvre pour faire échec à toute entreprise qui violerait l'esprit ou la lettre de l'Accord de Lusaka ou du dialogue intercongolais.

Fait à Johannesburg (Afrique du Sud) le 25 avril 2002.

Pour les organisations et formations
de l'opposition politique

Le Président national de l'Union
pour la démocratie et le progrès social (UDPS)
(*Signé*) **Tshisekedi Wa Mulumba**

Le Président de la Dynamique
pour une transition neutre (DPTN)
(*Signé*) Raphaël **Katebe Katoto**

Pour le Groupe des 20

Le Président national
du Mouvement lumumbiste progressiste (MLP)
(*Signé*) Franck **Diongo**

Le Président du Rassemblement
pour une nouvelle société (RNS)
(*Signé*) Alafuele Mbuyi **Kalala**

Pour le Rassemblement congolais
pour la démocratie (RCD)

Le Président
(*Signé*) Adolphe **Onusumba Yemba**